

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 août 2020**

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la Convocation : 20/08/2020

Date d'affichage : 20/08/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Laure DUCHAMP- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- David MAGNET- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Daniel PEYROL- Patrice TETARD (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)

Laure DUCHAMP a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2020- 063 : Création d'un poste de Technicien Territorial.**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de d'encadrement du service technique, de la préparation des chantiers en régie, de la surveillance des chantiers confiés à des prestataires extérieurs et de la sécurité sur le territoire de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de Technicien Territorial à temps complet au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 selon les résultats de l'appel à candidature et ce, pour assurer les missions suivantes :

- L'encadrement de l'équipe du service technique,
- La conduite des chantiers
- Le contrôle des travaux confiés aux entreprises
- Le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages,

Envoyé en préfecture le 27/08/2020

Reçu en préfecture le 27/08/2020

Affiché le 27/08/2020

ID : 026-212600050-20200825-2020\_093-DE

SLO

- La surveillance des travaux d'équipement et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques,
- L'instruction des affaires touchant à l'urbanisme, l'aménagement et l'entretien du domaine de la commune.
- L'aide à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du 1<sup>er</sup> grade de Technicien Territorial, catégorie B.

Après en avoir délibéré le conseil **A L'UNANIMITE**, adopte cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

*POUR : 16*

*CONTRE : 0*

*ABSENTION : 0*

**Le Maire, Yves COURBIS**

